

**Mémoire déposé dans le cadre
de la consultation publique du BAPE**

**Le développement durable
de la production porcine au
Québec**

**Document présenté par
la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud**



9 avril 2003

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE	page 3
2.	LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD	page 3
	2.1 L'organisation.....	page 3
	2.2 Le territoire.....	page 3
	2.3 Portrait de la production agricole en Côte-du-Sud.....	page 5
	2.4 Portrait de la production porcine en Côte-du-Sud.....	page 6
3.	LES ACTIONS AGROENVIRONNEMENTALES ENTREPRISES	page 7
	3.1 Le plan d'action régional en agroenvironnement.....	page 7
	3.2 Les clubs-conseils en agroenvironnement.....	page 7
	3.3 Les comités de bassins versants.....	page 7
4.	INTÉRÊT QUE PORTE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD AU SUJET DE LA PRÉSENTE CONSULTATION	page 8
5.	OPINION ET PRÉOCCUPATIONS DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC	page 9
	5.1 Contexte entourant le développement des productions animales et tout particulièrement le développement de la production porcine.....	page 9
	5.2 Cadre dans lequel la production porcine devrait s'exercer pour assurer simultanément sa pérennité et la qualité de l'environnement.....	page 9
	5.2.1 Paramètres du cadre.....	page 9
	5.2.2 Situation en Côte-du-Sud par rapport à quelques préoccupations soulevées lors des audiences.....	page 10
	5.3 Procédés, techniques, méthodes ou modèles de production qui devraient être privilégiés.....	page 11
	5.3.1 Gestion des fumiers.....	page 11
	5.3.2 Épandages.....	page 11
	5.3.3 Strates de production.....	page 11
	5.4 Éléments pouvant favoriser une cohabitation harmonieuse des activités.....	page 11
	5.4.1 Favoriser la diffusion de l'information et la concertation.....	page 11
	5.4.2 Encourager la mise en place de mesures d'atténuation.....	page 12
6.	CONCLUSION	page 12
	Annexe 1- Plan d'action en agroenvironnement	page 14

1. PRÉAMBULE

Le présent mémoire n'a pas pour intention de se substituer à celui soumis, à cette Commission, par la Confédération de l'UPA. En conséquence, pour ce qui concerne les orientations et politiques de l'UPA en matière de développement durable (dimensions environnementales, sociales et économiques), nous vous référons au document de portée provinciale déposé par la Confédération. De plus, ce document se veut un complément aux mémoires présentés par les Syndicats des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud et de la relève agricole de la Côte-du-Sud.

2. LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD

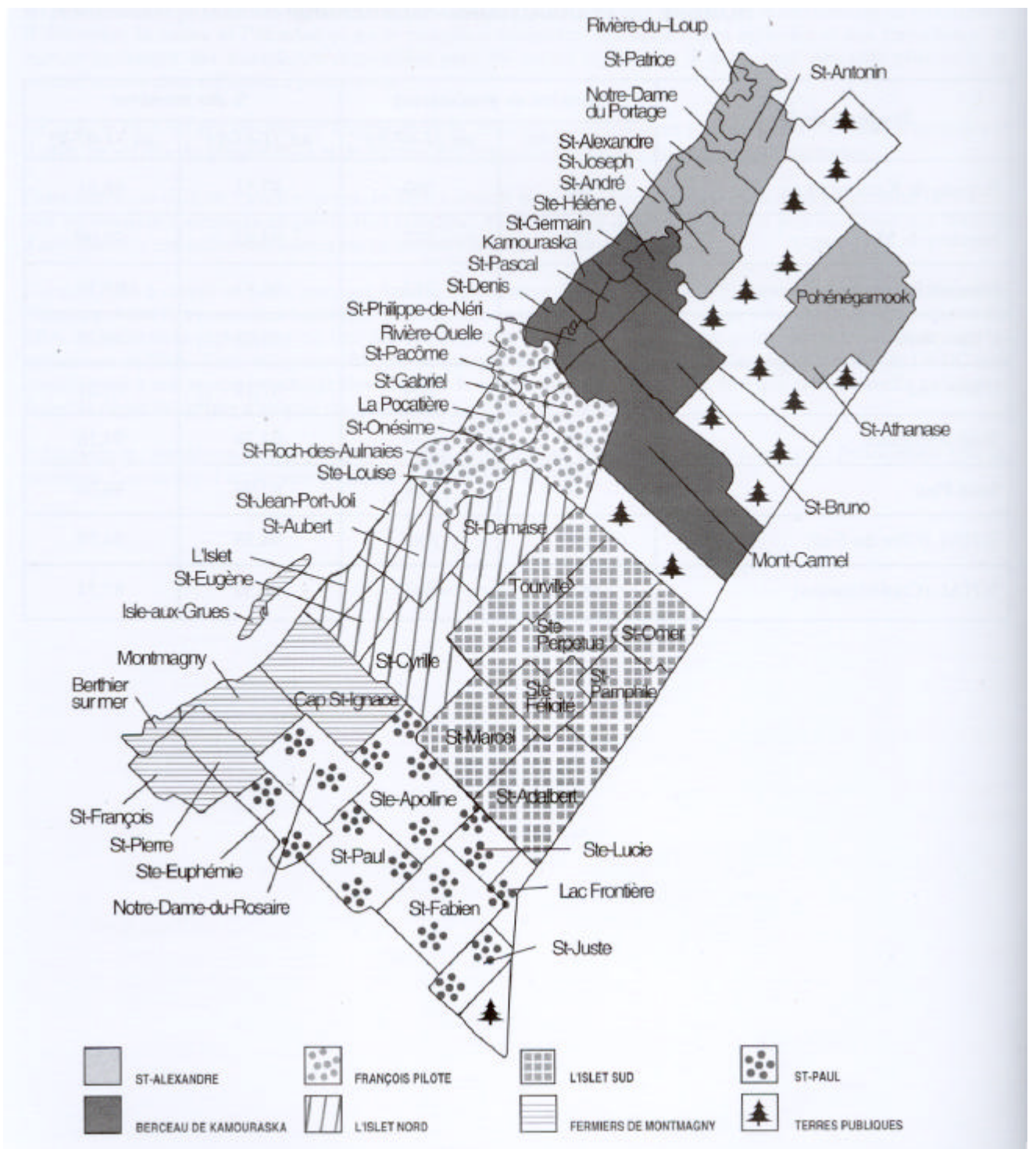
2.1 L'organisation

La Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles de la Côte-du-Sud est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif la défense des intérêts des productrices et producteurs établis sur son territoire. La Fédération regroupait, en date du 26 février 2003, 1 437 entreprises agricoles familiales exploitées par 1 985 productrices et producteurs agricoles. À l'intérieur de la structure de l'UPA de la Côte-du-Sud, les productrices et les producteurs sont regroupés sous sept syndicats de base (regroupement territorial) et quatorze syndicats spécialisés et de service (acéricole, agneaux et moutons, agricultrices, bois, bovins, cultures commerciales, horticole, lait, pommes de terre, porcs, relève, volailles, gestion agricole de Montmagny, groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud).

La Fédération de l'UPA offre différents services à ses membres : information concernant la mise en marché, centre d'emploi agricole, prévention agricole, services-conseils en aménagement du territoire, environnement et faune, concertation et développement régional, formation, animation, information et soutien aux syndicats affiliés, promotion et valorisation de la profession, etc. Depuis 1998, la Fédération régionale offre aussi les services d'un professionnel en agroenvironnement. Cet agent régional en agroenvironnement a le rôle de sensibiliser les productrices et producteurs à l'importance d'adopter des pratiques agricoles durables pour favoriser la pérennité des ressources eau, air et sol du territoire. Il a aussi le rôle d'appuyer les regroupements de productrices et producteurs ayant décidé d'initier des projets pour résoudre une problématique propre à leur production ou leur territoire.

2.2 Le territoire

La Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud chevauche deux régions administratives, soit celle de Chaudière-Appalaches et celle du Bas-Saint-Laurent. Le territoire englobe d'ouest en est les MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et en partie celle de Rivière-du-Loup ainsi que celle du Témiscouata. Il couvre donc les municipalités de Berthier-sur-Mer à l'ouest jusqu'à l'extrémité est de Rivière-du-Loup et est bordé par le Fleuve Saint-Laurent au nord et la frontière américaine au sud.



CARTE DU TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD
PAR SYNDICAT DE BASE

2.3 Portrait de la production agricole en Côte-du-Sud

Sur le territoire de la Côte-du-Sud, on retrouve, par ordre d'importance du cheptel, la production laitière, suivie par la production porcine, de bovins de boucherie et de volailles. Le cheptel ovin, bien que beaucoup plus petit, est en expansion depuis quelques années. Au niveau des cultures, se sont les fourrages qui occupent plus de la moitié des superficies cultivées, suivis par les grandes cultures et les pâturages.

Répartition des unités animales

Productions animales	Nombre d'unités animales	Pourcentage de la production par rapport aux unités animales totales
Bovin laitier	32 199	51,05 %
Porc	13 321	21,12 %
Bovin de boucherie	10 680	16,93 %
Volaille	3 696	5,86 %
Ovin	2 208	3,50 %
Autres élevages	972	1,54 %
Productions animales totales	63 076	

Source : Portrait agroenvironnemental de la Côte-du-Sud, 1998

Répartition des cultures

Types de production	Superficies en culture (ha)	Pourcentage de la production par rapport à la superficie totale
Fourrages*	47 885	64,90 %
Grandes cultures	16 143	21,88 %
Pâturages	8 699	11,79 %
Pommes de terre	448	0,61 %
Maraîchères	131	0,18 %
Pommes	57	0,08 %
Petits fruits et tabac	40	0,05 %
Serres	3	0,004 %
Autres productions végétales	380	0,52 %
Productions végétales totales	73 786	

Source : Portrait agroenvironnemental de la Côte-du-Sud, 1998

* Prairies (luzerne et mélange de luzerne, mil, trèfle, millet, sorgho), maïs fourrager et céréales fourragères

Sur l'ensemble du territoire de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud, on retrouve une densité animale qui n'est pas très élevée. La région possède donc encore un bon potentiel pour le développement de l'agriculture.

Répartition des productions animales par MRC en 2001

MRC	Répartition des productions animales	Cheptel total (u.a.)	Densité animale (u.a./ha)
Kamouraska	Lait : 56 % Bovin : 19 % Porc : 19 % Ovin : 5 % Autres : 1 %	25 089	0,69
Rivière-du-Loup*	Lait : 63 % Bovin : 24 % Ovin : 12 % Autres : 1 %	12 160	0,46
Témiscouata*	Lait : 52 % Bovin : 41 % Ovin : 5 % Autres : 2 %	8 694	0,40
L'Islet	Lait : 38 % Porc : 27 % Bovin : 15 % Avicole : 14 % Ovin : 5 % Autres : 1 %	15 443	0,74
Montmagny	Lait : 52 % Porc : 32 % Bovin : 15 % Autres : 1 %	13 638	0,77

Source : Statistique Canada

* Seulement une partie de cette MRC se retrouve sur le territoire de la Côte-du-Sud

Malgré que le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) identifie 21 zones d'activités limitées (ZAL) pour la Côte-du-Sud, le bilan ferme par ferme prévu pour juin 2003 présentera un portrait beaucoup plus réel. Les véritables surplus ne devraient pas être une problématique pour beaucoup de fermes de la Côte-du-Sud, d'autant plus que plusieurs secteurs n'ont pas des sols très riches en phosphore.

Bilan phosphore par MRC en 2002

MRC	Nombre de ZAL (REA)	Bilan phosphore (kg de P ₂ O ₅ /ha)
Kamouraska	13	7,25
Rivière-du-Loup*	4 (1 ZAL territoire Côte du-Sud)	-3,11
Témiscouata*	1 (0 ZAL territoire Côte du-Sud)	-3,88
L'Islet	4	6,87
Montmagny	3	9,32

Source : Ministère de l'Environnement

* Seulement une partie de cette MRC se retrouve sur le territoire de la Côte-du-Sud

2.4 Portrait de la production porcine en Côte-du-Sud

Nous vous référons au mémoire du Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud pour le portrait de cette production sur le territoire de la Côte-du-Sud.

3. LES ACTIONS AGROENVIRONNEMENTALES ENTREPRISES

3.1 Le plan d'action régional en agroenvironnement

Depuis plus de quatre ans, la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud a établi son plan d'action en agroenvironnement. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la stratégie agroenvironnementale de l'UPA et est rendu possible grâce au support financier du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). La stratégie agroenvironnementale provinciale identifie cinq grands axes prioritaires, soit (1) la conservation des sols, (2) la protection des cours d'eau, (3) la fertilisation intégrée, (4) les odeurs et la cohabitation, (5) la pollution diffuse par les pesticides.

Sur le territoire de la Côte-du-Sud, parmi les projets déjà réalisés dans le domaine de l'environnement, il y a eu plusieurs journées de sensibilisation et de démonstration sur différents aspects de l'agroenvironnement comme la protection des sols, la gestion des fertilisants, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, l'installation de systèmes d'abreuvement pour limiter l'accès des animaux aux cours d'eau, le désherbage mécanique pour diminuer l'emploi de pesticides, le traitement des eaux de laiterie, etc. Entre autres, pour favoriser la cohabitation, des projets d'écrans boisés et d'identification des puits d'eau potable sont en cours de réalisation. Les actions réalisées et à venir vous sont présentées de façon plus détaillée à l'annexe 1.

3.2 Les clubs-conseils en agroenvironnement

Cinq clubs-conseils en agroenvironnement, dont trois situés sur le territoire de la Fédération régionale, desservent les entreprises agricoles de la Côte-du-Sud. Ces clubs sont des regroupements volontaires de productrices et de producteurs agricoles dont l'objectif est de favoriser le développement durable de leurs entreprises en adoptant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. En Côte-du-Sud, en janvier 2003, 269 productrices et producteurs agricoles, majoritairement en production animale, faisaient partie d'un club. De plus, plusieurs entreprises agricoles de la Côte-du-Sud ont utilisé les services d'agronomes (consultants privés) pour la confection et le suivi de leurs plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) ainsi que pour leurs différents projets dans le secteur agricole.

3.3 Les comités de bassins versants

En région, deux comités de gestion par bassin versant se sont formés au cours des dernières années et sont de plus identifiés comme bassin prioritaire dans la Politique nationale de l'eau, soit celui de la rivière Fouquette et celui de la rivière Kamouraska. À l'intérieur de ces bassins, plusieurs actions concrètes sont et seront posées : caractérisation des cours d'eau, contrôle de l'érosion, retrait des animaux des cours d'eau, etc.

4. INTÉRÊT QUE PORTE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD AU SUJET DE LA PRÉSENTE CONSULTATION

La Fédération de l'UPA est très préoccupée par toute la problématique entourant le développement durable et la cohabitation. Depuis quelques années et tout particulièrement depuis quelques mois, des efforts considérables ont été réalisés en ce sens, d'un côté par des actions concrètes sur le terrain (mise en œuvre du plan d'action en agroenvironnement, actions des clubs-conseils en agroenvironnement et de certaines entreprises à titre individuel, etc.) et d'autre part, en établissant des échanges favorisant la concertation avec les divers intervenants du milieu.

Pour favoriser de bonnes relations avec les municipalités, des représentants de la Fédération régionale sont allés rencontrer chaque conseil des maires des MRC du territoire de la Côte-du-Sud. Ces rencontres d'échanges sur les problématiques rencontrées en agriculture et les perceptions de chacun se voulaient une première occasion pour établir un dialogue constructif entre le monde municipal et agricole. Cinq rencontres se sont réalisées entre le 9 avril et le 23 septembre 2002.

Au printemps dernier, la Fédération régionale a aussi entamé un processus de réflexion sur le développement de l'agriculture dans la Côte-du-Sud. Le 15 avril 2002, les productrices et producteurs agricoles ainsi que les membres de la relève étaient invités à participer à un colloque pour définir une vision commune de l'agriculture régionale et déterminer les actions à poser. De cette rencontre, sont ressortis différents points :

- Rompre le fossé qui s'est créé entre les productrices et producteurs agricoles et la population en général ;
- Diffuser des informations sur les pratiques de l'agriculture et sur tous les efforts qui ont été effectués en agroenvironnement ;
- Revendiquer, auprès des diverses instances, des mesures permettant de faciliter davantage le transfert des fermes ;
- Trouver les moyens pour limiter l'intégration et le droit de produire des transformateurs ;
- Favoriser les intégrateurs du milieu par rapport à ceux qui n'ont aucun impact économique sur notre territoire ;
- Établir des niveaux de soutien différents en fonction du nombre d'unités animales ;
- Rencontrer les intervenants socio-économiques, municipaux et représentants des MRC pour obtenir leur appui pour un développement harmonieux d'une agriculture durable.

Dans le but de soumettre les préoccupations des entreprises agricoles et de tenter de trouver ensemble des pistes de solutions pour un développement harmonieux de l'agriculture, une rencontre d'échanges avec les intervenants socio-économiques de la région a été organisée le 5 juin 2002. Cette démarche se veut un premier pas vers une plus grande concertation et amènera la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud vers d'autres rencontres locales au cours des prochaines années. Ces rencontres locales ont débuté dans la MRC de Kamouraska le 18 février 2003, soirée à laquelle près d'une centaine de personnes (producteurs agricoles, conseillers municipaux et intervenants socio-économiques) ont participé.

5. OPINION ET PRÉOCCUPATIONS DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD SUR LA PROBLÉMATIQUE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

5.1 Contexte entourant le développement des productions animales et tout particulièrement le développement de la production porcine

En ce qui concerne l'agroenvironnement, l'agriculture subit présentement des pressions contradictoires. D'un côté on souhaite que les fermes familiales soient favorisées et de l'autre on applique des normes environnementales parmi les plus sévères au monde. Ces contraintes réglementaires et l'obligation d'adopter certaines technologies ou modes de gestion peuvent accélérer la disparition des plus petites entreprises.

Le processus de modernisation de l'agriculture initié par les politiques gouvernementales favorisant les exportations des produits agroalimentaires a aussi comme conséquence d'augmenter la grosseur des élevages.

Pour éviter les risques de pollution ponctuelle, les productrices et les producteurs ont entrepris d'ériger des structures d'entreposage étanches. Pour ce qui est de l'épandage dans les champs, l'utilisation de rampes basses (actuellement fonctionnelles pour le lisier de porc) permet de réduire les odeurs de beaucoup, voir presque en totalité lorsque le lisier est incorporé au sol dans les heures qui suivent (possible pour certaines cultures seulement).

Les producteurs utilisant des rampes basses ne reçoivent généralement pas de plaintes de leurs voisins suite à l'épandage dans les champs. Même si encore beaucoup de travail reste à faire, l'utilisation de rampes est de plus en plus une pratique courante chez les producteurs de porcs et deviendra utilisation courante au cours des quatre prochaines années pour tous les épandages liquides si les technologies appropriées se développent.

Malgré les efforts des dernières années réalisées par le monde agricole, les citoyennes et citoyens ruraux non agricoles sont de moins en moins tolérants face à la problématique des odeurs. La cohabitation dans certaines municipalités est à son plus bas. Il faut donc admettre que d'autres efforts, d'autres moyens devront être entrepris pour favoriser la cohabitation, tout en maintenant le cap vers un développement durable, entre autres en améliorant les pratiques agricoles diminuant les risques de pollution diffuse.

5.2 Cadre dans lequel la production porcine devrait s'exercer pour assurer simultanément sa pérennité et la qualité de l'environnement

5.2.1 Paramètres du cadre

1. Le principal paramètre de ce cadre devrait être que le gouvernement, via son ministère de l'Environnement, s'assure que les entreprises agricoles disposent des terres suffisantes pour épandre les engrais organiques, année après année.

Avec l'adoption et l'application du Règlement sur les exploitations agricoles depuis juin 2002, cette prérogative devrait être assurée.

2. Dans ce cadre, on devrait aussi retrouver le principe d'écoconditionnalité (assujettissement des aides gouvernementales conditionnelles au respect d'exigences environnementales) en outre par le biais de la Financière agricole qui pourrait demander une déclaration de conformité environnementale en fonction des échéanciers prévus dans le Règlement sur les exploitations agricoles.
3. Le cadre devrait privilégier l'approche ferme par ferme qui favorise la prise en main et la responsabilisation de chaque entreprise agricole. Il devrait aussi faire une distinction entre les entreprises existantes et les nouvelles entreprises. Il est important d'établir un mode d'accompagnement et de laisser un délai raisonnable aux entreprises existantes pour s'adapter aux nouvelles exigences, technologies, etc.
4. À l'intérieur de ce cadre, on devrait aussi privilégier une approche incitative visant à réduire la pollution diffuse. De nouveaux programmes et un support plus important (que celui qui est actuellement en place) renforceront les bonnes pratiques agricoles favorisant la diminution des risques reliés à la pollution diffuse (engrais verts, maintien d'une certaine couverture végétale, travail réduit du sol, brise-vent, etc.).

5.2.2 Situation en Côte-du-Sud par rapport à quelques préoccupations soulevées lors des audiences

1. Au cours des audiences de cette Commission, il a beaucoup été question de traitement des engrais de ferme. Pour les entreprises agricoles de la Côte-du-Sud, le traitement ne semble pas la solution appropriée. Le traitement devrait dans un premier temps être réservé aux entreprises existantes qui ont un surplus à gérer et pour lesquelles d'autres solutions ne sont pas suffisantes pour gérer entièrement ce surplus.
2. Lors des audiences, les diverses interventions ont aussi porté sur le déboisement à des fins agricoles. Sur le territoire couvert par la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud, on ne connaît pas de problématique de déboisement pour des fins agricoles. Pour certains secteurs (piedmont et plateau), le reboisement est même effectué sur des terres ayant un potentiel agricole intéressant et ayant déjà été cultivées. Pour ces secteurs, c'est la pression du reboisement qui est parfois forte et non le contraire.
3. Finalement, quant à l'importance du marché d'exportation de la production porcine, il faut se rappeler que ce fut une décision collective qui a été prise. Depuis 25 ans, notre balance commerciale est passée d'une situation d'importation à une situation d'exportation. Les revenus de ce marché nous donne un pouvoir d'achat non négligeable, ce qui permet aux consommateurs d'avoir accès à toute une gamme de produits variés et de toute provenance, dont certains aliments qui ne pourront jamais être produits chez nous.

5.3 Procédés, techniques, méthodes ou modèles de production qui devraient être privilégiés

5.3.1 Gestion des fumiers

Lors des audiences, il a beaucoup été question du mode de gestion des engrais de ferme. Pour la production porcine, le choix d'une gestion liquide nous semble d'abord une question sanitaire et en second lieu comporte des avantages économiques et pratiques. Au niveau des productions animales, nous considérons que c'est au gouvernement d'établir des mesures incitatives pour encourager les entreprises agricoles à choisir un mode de gestion plutôt qu'un autre. Jusqu'à ce jour, de telles mesures n'ont pas été mises de l'avant par le gouvernement.

5.3.2 Épandages

Par rapport aux épandages, il nous semble que la date butoir du 1^{er} octobre ne reflète pas toujours la réalité du champ. Les épandages d'automne (après le 1^{er} octobre) devraient plutôt être modulés en fonction de la température et de la saison de culture (qui peut varier d'une année à l'autre). Cette façon de faire diminuerait considérablement la pression que les épandages exercent au cours des mois de juillet et août alors que les odeurs sont plus dérangeantes et que la saison touristique bat son plein.

5.3.3 Strates de production

Un autre élément à considérer serait de ramener des strates de production. Toutefois, le gouvernement devrait avoir la volonté ferme de les faire respecter, il y aurait donc nécessité d'un mécanisme de contrôle efficace pour que les mesures qui seront mises en place soient incontournables. Ces strates devraient cependant assurer le maintien du système de la mise en marché collective. Cette façon de fonctionner favoriserait le maintien des fermes familiales.

5.4 Éléments pouvant favoriser une cohabitation harmonieuse des activités

5.4.1 Favoriser la diffusion de l'information et la concertation

Dans un premier temps, il nous semble essentiel de rompre le fossé entre les producteurs agricoles et la population en général en assurant une plus grande diffusion de l'information sur les pratiques de l'agriculture et sur tous les efforts qui sont effectués en agroenvironnement. En raison de la diminution du nombre de productrices et producteurs agricoles, les citoyennes et citoyens ruraux et des villes ne sont plus en contact aussi étroit avec l'agriculture. Pour reprendre confiance avec cette agriculture qu'ils ne connaissent plus, ces gens ont besoin que l'information se rende jusqu'à eux. Une des façons de faire pourrait être un envoi annuel aux MRC présentant des statistiques par municipalité sur le nombre et le type d'animaux et de cultures, le nombre d'entreprises agricoles, le nombre d'entreprises détenant un PAEF, les investissements réalisés, les retombées économiques directes et indirectes du secteur agricole, etc. Les MRC, en collaboration avec d'autres instances, pourraient

produire un bulletin annuel envoyé à tous leurs citoyennes et citoyens leur présentant l'agriculture régionale et vulgarisant certains sujets (qu'est-ce que le PAEF, pourquoi épandre les engrais de ferme pendant la saison de culture, etc.). Des activités champêtres incluant des visites de ferme pourraient aussi être organisées au moins une fois par année avec la collaboration du monde municipal et agricole. Ces deux recommandations ont été suggérées par les intervenants socio-économique lors d'une rencontre organisée par l'UPA.

Quant on parle de cohabitation entre les activités ou entre les gens, la concertation nous apparaît comme l'élément essentiel pour assurer un développement harmonieux. Cette concertation pourrait se faire au niveau des nouveaux projets, des épandages durant la saison estivale, etc. Par exemple, une fois qu'un projet se qualifie au niveau des réglementations provinciales, il pourrait y avoir une forme d'entente avec la municipalité concernée. Cette entente établirait projet par projet, des mesures d'atténuation telles que l'implantation d'un écran boisé, l'identification des puits près des zones d'épandage, etc. Idéalement, la cohabitation ne doit pas passer par une réglementation municipale qui manque parfois de souplesse mais plutôt par une bonne entente entre les personnes concernées (ces ententes pourraient être réalisées avec la collaboration de l'UPA). Prenons juste l'exemple de la dernière modification du code municipal qui permet aux municipalités d'interdire jusqu'à huit jours d'épandage durant la saison de culture. Cette disposition permet à la municipalité d'interdire au maximum deux jours consécutifs. Si celle-ci a un festival qui dure quatre jours, elle obtiendra de bien meilleurs résultats en faisant une entente de gré à gré avec les entreprises agricoles avoisinantes qu'en interdisant deux jours sur quatre lors de son festival.

5.4.2 Encourager la mise en place de mesures d'atténuation

Pour les entreprises existantes ainsi que pour les nouveaux projets, des mesures incitatives pour accélérer l'adoption de pratiques diminuant les odeurs telles que l'utilisation de rampes basses, l'installation de toitures, l'implantation d'écrans boisés et de haies brise-vent pourraient être mises en place.

6. CONCLUSION

Il nous semble que le grand défi de ce début du 21^e siècle est de rétablir un dialogue constructif entre le monde agricole, le monde municipal et les citoyennes et citoyens, particulièrement celles et ceux vivant en milieu rural.

Nous croyons que l'équilibre des droits de tous et chacun et que l'atteinte d'une bonne cohabitation ne peuvent être obtenus par une réglementation de plus en plus contraignante mais bien par la concertation. Il est essentiel d'établir un cadre de vie laissant place au développement de l'agriculture (qui occupe après tout, moins de deux pour cent du territoire québécois) et permettant la cohabitation avec les autres usages présents dans la zone agricole.

Les consommateurs ont développé des attentes élevées et souvent contradictoires au regard de l'agriculture. D'une part, le consommateur doit reprendre contact avec les

gens qui élèvent et cultivent les produits qui le nourrissent et d'autre part, les productrices et producteurs agricoles se doivent de continuer à chercher à s'améliorer au niveau de la qualité, de la rentabilité et de la protection de l'environnement tout en faisant des efforts plus grands pour communiquer leur métier à leurs voisins, leurs municipalités, etc.

Avec une approche constructive, les entreprises agricoles poursuivront le virage vert qui s'est accéléré au cours des dernières années et continueront d'assurer une protection en constante amélioration de leur environnement tout en assurant la santé économique de leur entreprise et de la région.

Finalement, pour s'assurer du développement durable de l'agriculture, tout modèle proposé devra, selon nous, inclure les caractéristiques suivantes :

- Favoriser l'autonomie des productrices et producteurs agricoles ;
- Utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles ;
- Maintenir le plus grand nombre possible de fermes familiales ;
- Assurer aux productrices et producteurs un niveau de vie comparable au reste de la société ;
- Favoriser la diversification de l'agriculture ;
- Assurer une cohabitation harmonieuse avec la population rurale ;
- Contribuer au dynamisme socio-économique des zones rurales ;
- Permettre de suivre l'évolution des marchés ;
- Favoriser l'implantation des productrices et producteurs agricoles dans les réseaux de la commercialisation ;
- Fournir des produits diversifiés de qualité.

La Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud tient à remercier la Commission de l'opportunité qui lui a été offerte de présenter sa position par rapport au développement durable de la production porcine en Côte-du-Sud.

Annexe 1



PLAN D'ACTION EN AGROENVIRONNEMENT FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD 2001-2003

Le plan d'action en agroenvironnement de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud vise la conservation des ressources eau-air-sol en milieu agricole.

Il est bâti autour des 5 axes suivants :

1. Conservation des sols ;
2. Protection des cours d'eau ;
3. Fertilisation intégrée ;
4. Odeurs et cohabitation ;
5. Pollution diffuse par les pesticides.

Pour chacun de ces axes, nous avons établi un plan d'action avec des objectifs précis à atteindre d'ici 2003.

1. CONSERVATION DES SOLS

Cet axe vise à protéger les sols contre l'érosion par l'eau (hydrique) et par le vent (éolienne). Les actions visent donc à s'assurer que le sol des champs reste au champ plutôt que d'être entraîné vers les cours d'eau par le ruissellement ou par le vent.

Les actions

Il y a 3 actions qui seront mises de l'avant pour la conservation des sols.

✓ Augmentation des superficies en engrais verts

Sur les 13 700 hectares en cultures annuelles de la Côte-du-Sud, nous visons implanter l'utilisation des engrais verts sur environ **340 hectares** (2,5 %) d'ici 2003 et de nous servir de ces parcelles pour faire des **sites de démonstration** à l'intention des autres producteurs pour que ceux-ci reprennent la technique chez eux.

✓ Augmentation des superficies en travail minimum du sol

Le travail minimum du sol est une alternative au labour conventionnel et permet de laisser suffisamment de résidus au sol pour prévenir l'érosion par ruissellement. Nous prévoyons

faire des activités de démonstration sur le sujet afin que 25 % (3 430 hectares) des superficies en cultures annuelles (13 700) soient travaillées au minimum.

✓ **Implantation des haies brise-vent dans les champs**

Les haies brise-vent implantées sur les côtés des champs permettent, lorsqu'elles ont atteint une certaine maturité, de protéger les sols contre l'érosion éolienne. De plus, les cultures en ressortent gagnantes en été puisqu'elles sont protégées du vent et l'évaporation est ralentie. La **Côte-du-Sud** est une région **réputée pour son dynamisme** au niveau des **brise-vent en milieu agricole** et nous comptons bien conserver cette réputation. D'ici 2003, notre Fédération prévoit **implanter des haies brise-vent** et des écrans boisés sur au moins **50 sites** un peu partout sur le territoire.

2. PROTECTION DES COURS D'EAU




Cet axe vise à protéger l'intégrité des cours d'eau, autant au niveau de la stabilité des rives que de la qualité de l'eau.

Les actions

Il y a 2 actions prioritaires à ce niveau pour protéger les cours d'eau.

✓ **Activités de sensibilisation**

Lors des différentes rencontres avec les producteurs sur le territoire, différentes fiches techniques sont déjà et continueront d'être distribuées aux producteurs :

-  Fiches plastifiées sur les distances à respecter par rapport aux cours d'eau lors de l'épandage (plus de 400 déjà distribuées).
-  Guide des travaux dans les cours d'eau en milieu agricole qui indique les étapes légales et autorisations à obtenir avant d'intervenir dans un cours d'eau qui sera distribué à l'ensemble des producteurs cet hiver (environ 1 400 exemplaires).
-  Fiches techniques sur les interventions dans les fossés et cours d'eau en milieu agricole qui permettent de prévenir les foyers d'érosion (1 000 fiches déjà distribuées en 2001).

✓ **Implantation de systèmes d'abreuvement**

Afin de prévenir la dégradation des berges par les animaux qui s'abreuvent à même les cours d'eau, nous prévoyons restreindre l'accès des animaux aux cours d'eau d'ici 2003 en implantant des systèmes d'abreuvement et en clôturant les cours d'eau susceptibles d'être endommagés par le bétail sur 20 fermes.

3. FERTILISATION INTÉGRÉE

La fertilisation intégrée vise une meilleure utilisation des engrais de ferme afin d'en retirer le maximum des gains environnementaux, agronomiques et économiques.

Les actions

✓ Conférences

D'ici 2003, nous prévoyons rejoindre environ une trentaine de producteurs par syndicat de base, soit 140 producteurs, lors de conférences sur une meilleure utilisation des fumiers et lisiers.

✓ Formations

Des formations en fertilisation des sols seront offertes aux producteurs. D'ici 2003, nous visons une participation de 70 producteurs à ces formations.

✓ Analyse des fumiers

Un projet d'analyse des fumiers et lisiers à la ferme verra le jour cet été afin de sensibiliser les producteurs à la valeur de leurs fumiers et à l'importance de bien les utiliser pour en retirer le maximum de bénéfices. Au total, nous prévoyons prendre 90 échantillons sur différentes exploitations agricoles pour 2003.

4. ODEURS ET COHABITATION

Consciente de la problématique des odeurs en milieu agricole, l'UPA de la Côte-du-Sud désire poursuivre dans la foulée des activités de sensibilisation qui ont eu lieu en 2001 et qui portaient sur les moyens pour réduire les odeurs (colloque « Les odeurs en milieu agricole : un défi à relever », février 2001), conférence sur les rampes d'épandage et les écrans boisés (assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud, mars 2001), projet de plantation d'écrans boisés sur 20 sites avec le Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud (été 2001), conférence sur les odeurs et les écrans boisés (novembre 2001, François Pilote). Il va sans dire que certaines de ces actions ont des effets à long terme, mais elles démontrent la volonté des producteurs de poursuivre leur stratégie agroenvironnementale.

Les actions

✓ Campagne de sensibilisation

Au printemps, un peu avant l'épandage, les producteurs recevront une fiche des bonnes pratiques à adopter pour maintenir une cohabitation harmonieuse dans leur milieu (avertir les voisins, éviter d'épandre les fins de semaine, équipement, incorporation, etc.). Nous prévoyons envoyer une fiche aux 1 400 entreprises du territoire.

✓ Plantation d'écrans boisés

Cet été, 50 producteurs (voir axe sur la conservation des sols) auront la possibilité d'implanter des écrans boisés chez eux. Les écrans boisés plantés autour des fosses, lorsqu'ils sont à maturité, créent une zone de turbulence entre les arbres et la fosse qui

projette les odeurs en hauteur plutôt que de les maintenir au sol. De plus, les écrans boisés favoriseront l'esthétisme des fermes et contribueront à maintenir une biodiversité souhaitable sur nos sites.

5. POLLUTION DIFFUSE PAR LES PESTICIDES

Selon le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec (2000), le risque de pollution diffuse par les pesticides est de modéré sur la Côte-du-Sud. Des activités allant dans le sens de la réduction de la quantité de pesticides utilisés sur le territoire sont déjà mises en place et nous poursuivrons dans ce sens d'ici 2003.

Les actions

✓ Distribution de cartables sur la gestion optimale des pesticides

Ce sont 250 cartables d'information sur divers sujets concernant la gestion optimale des pesticides qui ont été préparés en 2000 et nous comptons en avoir terminé la distribution d'ici 2003 lors d'activités touchant le sujet des pesticides. Nos ressources en agroenvironnement continueront à soutenir les clubs-conseils qui sont fortement impliqués dans différentes activités visant une meilleure utilisation des pesticides.